

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVIGNY
DU 28 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux mai s'est réuni à vingt heures en session ordinaire salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bellevigny sous la présidence de Monsieur Philippe BRIAUD, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 33

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
BRIAUD Philippe	X			
DURAND-GAUVRIT Nicole	X			
PLISSON Régis	X			
GALLIEN Anne-Jo	X			
ALLAIN Michel	X			
VILMUS Marie-Dominique	X			
SIMON Patrick	X			
PLISSONNEAU Sophie	X			
LARDIÈRE Jean-Luc	X			
FLEURY Félix	X			
ROTUREAU Jacky	X			
PAVAGEAU Didier			X	
MALGARINI Gwenaëlle	X			
MARTIN Jacky	X			
TENET Christiane	X			
COCAULT Gaëlle		X		
MIMEAU Nicolas	X			

	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CHOUTEAU Annie	X			
GOBIN Sonia	X			
GOUAS Corinne	X			
BONNET Sébastien	X			
BROSSEAU Lydie	X			
BARRAUD Raynald	X			
GIRARDEAU Jérôme	X			
MOUSSELEKY Denis		X		MARTIN Jacky
DUBOIS Florent	X			
VRIGNAUD Nadège	X			
CACHO SANCHEZ Jorge	X			
VILLETTE Anne-Sophie			X	
BATY Annabelle	X			
ROUBY Guillaume	X			
DORGE Anne	X			
LEGOTH Mylène	X			

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Anne-Jo GALLIEN et Raynald BARRAUD
Assistés de Patrick TEXIER, Directeur Général des Services

Membres élus	33
Présents	29
Pouvoirs	1
Quorum	17

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 26 MARS 2024 :

Aucune observation n'étant formulée ; le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE TRANSFERT D'ESPACES PRIVÉS OUVERTS À LA CIRCULATION DU PUBLIC : RUES BERLIOZ, DE LA MERCERIE, DES PEUPLIERS, DES ORMEAUX, DU STADE ET BOULEVARD DES CHÊNES *DÉLIBÉRATION 01*

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de transfert d'office dans le domaine public de diverses voies et espaces de stationnements privés ouverts à la circulation de tout usager conformément à l'article L318-3 du code de l'urbanisme.

Cela concerne les rues : Berlioz, Ormeaux, Peupliers et les espaces de stationnements situés rue du de la Mercerie et boulevard des Chênes ainsi que d'une partie de trottoir rue du Stade.

Les riverains et propriétaires seront informés par voie d'affichage et courrier de la mise à enquête publique en juin 2024 et de la possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur qui sera désigné.

Au terme de la procédure, s'il n'y a pas d'opposition, le Conseil Municipal pourra valider le transfert dans le domaine public, ce qui éteindra par conséquent tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés.

À contrario, en cas d'opposition, c'est le représentant de l'Etat (Préfet) qui est saisi et décidera de la suite à donner à la procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté
- Autorise Monsieur le Maire à mener à bien la procédure d'enquête publique.

2- DEMANDE D'AIDES AU DÉPARTEMENT POUR LES AMÉNAGEMENTS LATÉRAUX DE SÉCURITÉ ET LIAISONS DOUCES LE LONG DES ROUTES DÉPARTEMENTALES 101, 6 ET 78 ET DEMANDES D'AIDES AU TITRE DES AMENDES DE POLICE *DÉLIBÉRATION 02*

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les projets de demandes de subventions pour les aménagements latéraux de sécurité le long des routes départementales 6, 78 et 101 ainsi que les demandes d'aides au titre des amendes de police.

- RD 101 - Route de Dompierre: aménagements visant à réduire la vitesse, confortation de la liaison douce et extension jusqu'au village de la Grouillère permettant aux habitants du quartier (+ de 100 maisons) de venir vers l'agglomération à pied ou en vélo en sécurité.

Coût estimé à : 40 700 € hors taxes

- RD 6 - Route de Saint Denis La Chevasse: aménagement d'une liaison douce en dehors de l'emprise routière reliant l'agglomération de Belleville au village de la Voirie permettant aux habitants du quartier (+ de 50 maisons) de venir vers l'agglomération à pied ou en vélo en sécurité.

Coût estimé à : 45 500 € hors taxes dont 1 200 € hors taxes en agglomération

- RD 78 du bourg de Saligny au village de la Voirie : aménagement d'une liaison douce reliant l'agglomération de Saligny aux villages de la Morinière, de la Vergne et de la Voirie permettant aux habitants du quartier (+ de 90 maisons) de venir vers l'agglomération à pied ou en vélo en sécurité.

Coût estimé à : 200 000 € hors taxes dont 14 000 € hors taxes en agglomération

Après examen des trois projets, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

→ Valide les travaux qui sont inscrits au budget 2024

→ Sollicite l'aide financière pour :

➤ **Demande d'aide au Département** pour les aménagements latéraux le long des routes départementales pour (par ordre de priorité) :

- RD 78 – coût estimé à 200 000 € HT dont 14 000 € HT en agglomération
Plan de financement :
 - Aide département : 20 000 €*
 - Aide État : 10 000 €
 - Autofinancement : 170 000 €

** sauf à déduite l'aide de l'État*

- RD 101 – coût estimé à 40 700 € HT dont 0 € HT en agglomération
Plan de financement :
 - Aide département : 8 140 €
 - Aide État : 16 280 €
 - Autofinancement : 16 280 €

- RD 6 – coût estimé à 45 500 € HT dont 1 200 € HT en agglomération
Plan de financement :
 - Aide département : 8 860 €
 - Aide État : 17 720 €
 - Autofinancement : 18 920 €

➤ **Demande d'aide à l'État pour les amendes de police :**

- RD 78 – coût estimé à 200 000 € HT dont 14 000 € HT en agglomération
Plan de financement :
 - Aide département : 20 000 €*
 - Aide État : 10 000 €
 - Autofinancement : 170 000 €

** sauf à déduite l'aide de l'État*

- RD 101 – coût estimé à 40 700 € HT dont 0 € HT en agglomération
Plan de financement :
 - Aide département : 8 140 €
 - Aide État : 16 280 €
 - Autofinancement : 16 280 €

- RD 6 – coût estimé à 45 500 € HT dont 1 200 € HT en agglomération
Plan de financement :
 - Aide département : 8 860 €
 - Aide État : 17 720 €
 - Autofinancement : 18 920 €

3– TARIFICATION « RESTAURATION SCOLAIRE » 2024/2025 AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION 03

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser la tarification pour la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024 pour tenir compte des hausses liées à l'inflation et à l'indexation des contrats.

Il propose compte-tenu de l'évolution des prix et des dépenses une augmentation de 2 %

➤ **Restauration scolaire Saligny et « les Chaumes » à Belleville**

	ENFANT BELLEVIGNOIS	ENFANT DE BEAUFOU	ENFANT NON BELLEVIGNOIS	ENSEIGNANT OU ADULTE
Régulier (1 à 4 jours)	Tarifification sociale (voir ci-dessous)	5,08 € dont 0,35 € pris en charge par la Cne de Beaufou	5,48 €	7,66 €
Exceptionnel	5,18 €	6,29 €	6,70 €	
Repas à partir du 3 ^{ème} enfant de la même famille	1,00 €			

➤ **Tarifification sociale**

Tarifs au 1^{er} septembre 2024

→ Tranche 1	QF ≤ 500	:	1,00 € (+ 2 € de l'État)
→ Tranche 2	500 < QF ≤ 700	:	4,09 €
→ Tranche 3	700 < QF ≤ 1100	:	4,39 €
→ Tranche 4	1 100 < QF	:	4,57 €

Une carence de 2 jours sera appliquée ; le remboursement se fera à partir du 3^{ème} jour d'absence.

➤ **Vente de repas aux associations à Belleville :**

→ Propose que la différence entre le prix de revient du repas confectionné par l'EHPAD et le prix de vente aux associations sera pris en charge par la commune moyennant le versement d'une subvention au CCAS.

→ Propose le prix de vente des repas aux associations :

✗ Enfant bellevignois	1,76 €
✗ Enfant non bellevignois	3,10 €
✗ Enfant de Beaufou	3,10 €*
✗ Personnel association ou stagiaire	1,76 €
✗ Enseignant	5,69 €
✗ Repas sans allergène famille	3,99 €
✗ Repas sans allergène association	3,99 €
✗ Repas 3 ^{ème} enfant bellevignois de la même famille	0,92 €

* moins la participation de la commune de Beaufou

La facturation des repas aux associations est assurée par l'EHPAD l'Orée du Bocage.

Les tarifs pourront être révisés au 1^{er} janvier 2025 suivant l'évolution de l'inflation et des coûts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les tarifs de la restauration scolaire évoqués ci-dessus qui seront effectifs à compter du 1^{er} septembre 2024

EXPOSÉ DES MOTIFS

1. L'article L.2113-2 du Code de la Commande Publique définit la notion de Centrale d'achat de la manière suivante « Une Centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer de façon permanente au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes :
 - l'acquisition de fournitures ou de services destinés à des acheteurs ;
 - la passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs. »

Les acheteurs, qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services, sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Toutefois, ils demeurent responsables du respect des dispositions de cette ordonnance pour les opérations de passation ou d'exécution du marché public dont ils se chargent eux-mêmes.

2. L'intérêt d'adhérer à une centrale d'achat est, notamment, de deux ordres :
 - Un intérêt économique, du fait de la massification des achats et, partant des économies d'échelle réalisées. En d'autres termes, l'objectif de la Centrale consistera à obtenir des prix plus avantageux que ceux obtenus par les acheteurs effectuant eux-mêmes leurs propres achats ;
 - Un intérêt juridique et administratif, dès lors que les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence au sens de l'article L.2113-4 du Code de la Commande Publique.
3. L'article 2 de la Convention Constitutive de Vendée Numérique prévoit que ce dernier « pourra si nécessaire élaborer et mettre en place des stratégies d'achat communes pour tous les achats qui le justifient en incitant à la création de groupements de commandes et/ou en agissant en tant que centrale d'achat spécialisée dans le domaine des réseaux de communications électroniques et des usages numériques qui en découlent » ;

Dans ce contexte, Vendée Numérique ainsi que les acteurs publics vendéens (ci- après nommés les « Adhérents ») ont constaté l'intérêt de mutualiser un certain nombre de prestations touchant au développement des usages numériques autour de la collecte et la gestion de données par le biais d'une infrastructure très bas débit et de son cœur de réseau associé, une mission commune d'intérêt général.

4. Pour ces achats, une intervention sous forme d'intermédiation contractuelle, au terme de laquelle une centrale d'achat passerait des marchés publics ou des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à des acheteurs, agissant ainsi en qualité de mandataire et fournirait une assistance à la passation des marchés publics, est apparue la plus adaptée.

Pour mettre en œuvre le projet de réseau de bas débit et des capteurs associés, et afin de s'affranchir des risques d'incompatibilités techniques entre le réseau très bas débit et les capteurs, une consultation publique unique est menée par Vendée Numérique. Cette consultation a pour objet de conclure :

Un accord-cadre mixte comprenant :

- Un marché subséquent pour la conception, la réalisation et la maintenance d'un réseau très bas débit et d'un cœur de réseau, sous maîtrise d'ouvrage de Vendée Numérique.
- Une partie à bons de commande pour la fourniture, la pose et les prestations associées aux capteurs. Cette partie est mise en œuvre dans le cadre d'une centrale d'achat intermédiaire au sens de l'article L. 2113-2 du Code de la commande publique, proposée par Vendée Numérique pour que chaque collectivité puisse acquérir des capteurs compatibles avec le réseau très bas débit.

5. En conséquence, et en application de la délibération du conseil d'administration de Vendée Numérique n° D-2a-01-12-2023, celle-ci a décidé de constituer une centrale d'achat.

La convention d'adhésion (ci-après, « la Convention ») en précise les modalités d'adhésion.

6. Précisément, la Centrale d'achat assure les missions suivantes :

- Sollicitation de l'adhérent pour participer à la démarche ;
- Sourçage et élaboration du cahier des charges, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de passation ;
- Rédaction des pièces constitutives des marchés (règlements de consultation, cahiers des clauses particulières, actes d'engagement, cahiers des clauses techniques particulières...);
- Organisation de l'ensemble des opérations de sélection ;
- Réalisation des opérations d'analyse des offres et d'attribution permettant de sélectionner le(s) titulaire(s) ;
- Présentation du dossier à l'organe décisionnel compétent de Vendée Numérique, lorsque la réglementation l'exige ;
- Gestion administrative des opérations de fin de consultation (avis d'attribution, envoi au contrôle de légalité, signature et notification des marchés) ;
- Information de l'adhérent de l'entrée en vigueur du ou des marchés ;
- Transmission à l'adhérent de la copie du ou des marchés ou accords-cadres conclus afin de lui permettre d'en assurer l'exécution ;
- Archivage des pièces marché ;
- Appui lors de la mise en place du / des contrats, le cas échéant.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Adhère à la centrale d'achat de Vendée Numérique ;

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion.

5- DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N° 01 – ASSAINISSEMENT SALIGNY – 11702

DÉLIBÉRATION 05

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de décision modificative de crédits élaboré par la commission "Finances", pour ajuster les crédits budgétaires votés dans le cadre du budget primitif 2024.

➔ BUDGET "ASSAINISSEMENT SALIGNY - 11702"

Section de fonctionnement

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Fonction</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
65	658 Charges divers gestion courante	01	+ 100,00 €	
75	7588 Autres produits gestion courante (Arrondis centimes TVA)	01		+ 100,00 €
TOTAL section de Fonctionnement			+ 100,00 €	+ 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative de crédits présentées ci-dessus.

6- DÉNOMINATION DE LA PLACE EN BAS DE LA MAIRIE DE SALIGNY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de donner un nom à la place située en bas de la Mairie de Saligny, rue de la Croix aux Pages et rue de l'Armistice.

Différents noms ont été évoqués comme place du Four à Pain, place de la Brouette...

Les Conseillers pourront donner leurs propositions à Michel ALLAIN pour que la Commission Urbanisme Cadre de Vie » fasse des propositions pour la prochaine séance du Conseil Municipal du 2 juillet prochain.

7- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : LOTISSEMENTS D'HABITATIONS

DÉLIBÉRATION 06

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exclure du droit de préemption urbain les biens immobiliers situés dans les lotissements d'habitations approuvés, en cours de commercialisation et ce pour la première vente des lots.

L'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme stipule que la validité d'une telle délibération est de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

8- TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISÉ PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES EN POSTE D'AGENT TECHNIQUE

DÉLIBÉRATION 07

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une modification au tableau des effectifs du personnel communal.

Au 30 juin 2024, Madame Jacqueline PUAUD fera valoir ses droits à la retraite, il faudra donc procéder à son remplacement.

Deux personnels ont effectué des remplacements sur un mi-temps thérapeutique et suite au départ d'une ASEM depuis presque 2 ans. Les 2 personnels titulaires du CAP petite enfance ont donné entière satisfaction. Il est donc proposé de retenir une des personnes sur le poste laissé libre par Madame Puaud en modifiant l'intitulé du grade d'Agent Spécialisé Principale de 1^{ère} classe des écoles maternelles à agent technique territorial. La 2^{ème} personne sera conservé en CDD dans l'attente de la confortation des effectifs et en vue d'un prochain départ en retraite sur École du Sablier du Frêne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette proposition
- Décide de remplacer le grade d'Agent Spécialisé Principale de 1^{ère} classe des écoles maternelles (poste libéré) à agent technique territorial

9- POINT SUR LA PROCÉDURE DU LOTISSEMENT « MILCENDEAU »

L'affaire a été évoqué au tribunal administratif du 16 mai ; la commune est représentée par son avocat Me TERTRAIS qui nous a tenu informé en synthèse des éléments exposés par le rapporteur public qui est un magistrat indépendant qui propose à la juridiction une solution au litige dont elle est saisie.

Le rapporteur public a invité le tribunal a rejeter la requête de la société CCPE (le lotisseur) en écartant tous les moyens développés en demande.

Le tribunal a annoncé un délibéré début juin.

10- TIRAGE AU SOLRT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE POUR LE JURY CRIMINEL 2024

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à procéder au tirage au sort de 15 personnes sur les listes électorales pour inscription sur une liste préparatoire au jury criminel 2025.

Sur ces 15 personnes, 5 seront retenues par le Tribunal pour être Jurés aux Assises 2025.

Le tirage au sort consiste à tirer les numéros attribués aux électeurs bellevignois.

Sont désignés :

- | | | |
|------------|---------|--------------------|
| → Page 177 | Ligne 3 | DIAS Emmanuel |
| → Page 480 | Ligne 3 | BARRÉ Claudie |
| → Page 036 | Ligne 8 | BEGAUD Vincent |
| → Page 213 | Ligne 6 | FORT Jean-Charles |
| → Page 430 | Ligne 5 | NICOLLEAU Marcelle |
| → Page 359 | Ligne 7 | LIMOUZIN Séraphine |
| → Page 049 | Ligne 7 | GAUVRIT Nathalie |
| → Page 458 | Ligne 3 | PETION Marcelle |
| → Page 120 | Ligne 5 | SEVRON Simon |

→ Page 302	Ligne 2	HERBRETEAU Rémi
→ Page 421	Ligne 4	BATY Annabelle
→ Page 207	Ligne 5	FERRENI Charly
→ Page 101	Ligne 7	BRU Anaeg
→ Page 214	Ligne 6	FOURNAL Marie-France
→ Page 310	Ligne 1	HERBERT Yannick

11- DÉCISIONS DU MAIRE

↻ Information sur devis signés:

↳ SNCF	Modification nom de gare	16 003,72 TTC
↳ CNA DECOBOIS	Espace jeunesse Saligny : Banquette	12794,98 TTC
↳ BOSCHAT LAVEIX	Clés électronique	20 431,07 TTC
↳ MANUTAN	Espace Jeunesse Saligny : Mobilier divers	12 332,28 TTC

21- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

→ Commune déléguée de Belleville sur Vie

- ✓ Parcelle 019 AC 524
M. PARIS & Mme VERIEN → M. & Mme RINEAU
- ✓ Parcelle 019 AK 282
Famille DIOCHET → Mme A. DABIN
- ✓ Parcelle 019 AK 251
SARL IMMOLA → M. BRETAGNE & Mme JAUFFRIT
- ✓ Parcelle 019 AK 062
M. DELAUNAY & Mme JOURDAIN → M. & Mme GUÉLENNONC

→ Commune déléguée de Saligny

- ✓ Parcelle 279 ZW 209
Famille ROBIN → Mme G. MANCHERON
- ✓ Parcelle 279 AC 042
Famille GAUTIER → M. X. BRAIN & Mme A. PRETEGNE
- ✓ Parcelle 279 AC 235
Famille CAILLETEAU → M. N. LE NEZET
- ✓ Parcelle 279 AB 047 – 279 AB 048 – 279 AB 201
Famille CAILLAUD → Mme M. VRIGNAUD & M. D. FAVROUX

→ Pour information, parcelles situées en Zone UE (compétence CC Vie et Boulogne)

- ✓ Parcelle 019 AE 012
SAS groupe PRIVAT → CC Vie et Boulogne
- ✓ Parcelle 019 AE 148p
SCI LEOPOLD → CC Vie et Boulogne

15- RAPPORT DES COMMISSIONS

A- Intercommunalité (Jacky ROTUREAU)

Jacky ROTUREAU rend compte des activités de la Communauté de Communes Vie et Boulogne :

- Zone d'accélération des énergies renouvelables terrestres
- Installation d'ombrières photovoltaïques par Vie et Boulogne Energie
- France Service à Palluau
- Piscine intercommunale d'Aizenay
- Réhabilitation des déchèteries de St Paul Mont Penit et du Poiré sur Vie
- Étude de faisabilité en cours pour construction nouvelle déchèterie de Bellevigny
- Tourisme : fragilisation du rempart Est du château d'Apremont
- Tourisme : perception taxes de séjour, fréquentation OT, animations estivales
- Réunion annuelle des élus de la CCVB le 24/06/2024 à 18H30 à Bellevigny avec pour thème : les nouvelles mobilités avec 2 tables rondes

B- Voirie (Nicole DURAND-GAUVRIT – Patrick SIMON)

Nicole DURAND-GAUVRIT et Patrick SIMON informe le Conseil Municipal sur les travaux en cours :

- Travaux rue de la Croix aux Pages
- Aménagement du parking en bas de la Mairie de Saligny
- Inondation à Saint Joseph : curage fossé... problème d'exutoires d'eaux usées placés trop bas dans les buses

C- Sports-Vie Associative (Philippe BRIAUD)

Philippe BRIAUD fait le point sur les informations liées aux associations bellevignaises.

D- Marchés (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion de la Commission aura lieu le 19 juin à 18 heures. L'objectif de cette réunion est de maintenir le marché.

E- C.C.A.S. (Anne-Jo GALLIEN)

Anne-Jo GALLIEN fait le point sur :

- L'EHPAD l'Orée du Bocage : point sur les travaux
- La Semaine bleue : préparation du programme
- Les Ateliers : bilan saison
- Les Assemblées générales : ADMR et Banque Alimentaire de la Vendée :
- La Banque Alimentaire de Vendée : augmentation des bénéficiaires mais difficultés d'approvisionnement dans les supermarchés
- Édition d'un guide "senior" à la Communauté de Communes Vie et Boulogne

F- Écoles (Sophie PLISSONNEAU)

Sophie PLISSONNEAU informe le Conseil Municipal que la commission se réunira le 26 juin à 18 heures 30

G- Enfance – Familles (Marie-Dominique VILMUS)

Marie-Dominique VILMUS informe le Conseil Municipal :

- Le CMJ :
 - × journée « protection civile »
 - × cérémonie du 8 mai
 - × préparation de la journée intergénérationnelle 2024
 - × préparation de la journée de fin de mandat (thème : les JO)
- Micro-crèche : sortie à la médiathèque
- CCVB : préparation des « instants parents »

H- Culture – Communication (Jean-Luc LARDIÈRE)

Jean-Luc LARDIÈRE évoque :

Culture :

- Festival l’Air d’en Rire : 3 soirées programmées à la salle des fêtes de Belleville :
 - × Jeudi 10/10 : Jovany ; Titre du spectacle « Le dernier Saltimbanque »
 - × Vendredi 11/10 : Laura Calu. Titre du spectacle : « Senk »
 - × Samedi 12/10 : Le duo Gil et Ben. Spectacle hilarant qui explore l’amitié et la complicité sur scène
 - × 2 Têtes d’affiches : Anne Rounanoff et Sellig à Mouilleron le Captif
 - × Au total 11 soirées réparties sur St Denis la chevasse, les Achards, Bellevigny et Mouilleron
- × La Fête de l’Été : en préparation

Communication :

- Magazine municipal :
 - × BAT en cours de finition
 - × Tirage la semaine prochain
 - × Distribution par Tremplin la semaine suite
- Roxanne ROCHETEAU, Bellevignoise, portera la flamme olympique.

I- Urbanisme – Cadre de Vie (Michel ALLAIN)

Michel ALLAIN informe le Conseil Municipal :

- Le lotissement « les Tonnelles » : poursuite des travaux de viabilisation
- L’opération « 1 arbre 1 vie »
- La date de la prochaine réunion : le 3 juin à 18 heures en Mairie de Saligny

J- Finances (Régis PLISSON)

Régis PLISSON informe le Conseil Municipal sur le suivi au plus près des dépenses liées aux consommations énergétiques.

K- Patrimoine (Félix FLEURY)

Félix FLEURY évoque :

- La pose du auvent à la salle d'activités
- La Marelle a fait part de sa satisfaction sur les locaux rénovés de l'accueil de loisirs
- Une expertise a eu lieu pour les problèmes de fuite aux vestiaires foot de Saligny (en cours de résolution)
- Installation de la vidéoprotection en juillet – août
- Réunion de la commission le 27/06/2024 à 19 heures.

16- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Projet "Espace Charette" : la subvention DSIL attendue à hauteur de 230 000 € n'a pas été accordée
- Recours contre le projet de logements à la "Poste" : en attente du jugement du Tribunal Administratif dans les prochains jours
- Les Tonnelles :
 - * Lancement d'une étude avec le cabinet Systra pour voir les possibilités de franchissement de la voie SNCF en liaison douce face à l'accueil de loisirs les Chaumes
 - * Concertation en cours avec les propriétaires concernées par l'emplacement réservé le long de la voie ferrée
 - * Consultation en cours avec des promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux pour étudier les projets d'îlots collectifs
 - * La résidence "seniors" : les travaux sont actuellement à l'arrêt
 - * Réunion avec le service des routes du Département pour évoquer la difficulté à sortir du village de la Godière sur la RD 78
 - * Bar de la Loûv : la Poste est installée
 - * Projet de snack rapide galerie Atlant'Vie (à côté du cabinet vétérinaire)

17- CALENDRIER DES RÉUNIONS DU 2^{ème} SEMESTRE 2024

- | | | | |
|----------------|---------|---|--|
| → 18 juin | 20 H 00 | : | Séance de travail du Conseil Municipal |
| → 2 juillet | 20 H 00 | : | Conseil Municipal |
| → 10 septembre | 20 H 00 | : | Conseil Municipal |
| → 15 octobre | 20 H 00 | : | Conseil Municipal |
| → 10 décembre | 20 H 00 | : | Conseil Municipal |

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance et propose aux membres de signer (1) avec elle le procès-verbal de la séance pour les délibérations rappelées ci-après par leur objet :

1. Lancement d'une enquête publique pour le transfert d'espaces privés ouverts à la circulation du public : rues Berlioz, de la Mercerie, des Peupliers, des Ormeaux, du Stade et boulevard des Chênes
2. Demande d'aides au Département pour les aménagements de sécurité et liaisons douces le long des routes départementales 101 – 6 et 78
3. Tarification « restauration scolaire » 2024/2025 à compter du 1^{er} septembre 2024
4. Adhésion au groupement d'achats « Vendée Numérique » : objets connectés
5. Décision Modificative de Crédits – assainissement de Saligny – 11702
6. Droit de préemption Urbain : lotissements d'habitations
7. Tableau des effectifs du personnel communal : modification d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles en poste d'agent technique

BRIAUD Philippe	DURAND-GAUVRIT Nicole	PLISSON Régis	GALLIEN Anne-Jo
ALLAIN Michel	VILMUS Marie-Dominique	SIMON Patrick	PLISSONNEAU Sophie
LARDIÈRE Jean-Luc	FLEURY Félix	ROTUREAU Jacky	PAVAGEAU Didier <i>Excusé</i>
MALGARINI Gwenaëlle	MARTIN Jacky	TENET Christiane	COCAULT Gaëlle <i>Excusée</i>
MIMEAU Nicolas	CHOUTEAU Annie	GOBIN Sonia	GOUAS Corinne
BONNET Sébastien	BROSSEAU Lydie	BARRAUD Raynald	GIRARDEAU Jérôme
MOUSSELEKY Denis <i>Excusé</i>	DUBOIS Florent	VRIGNAUD Nadège	CACHO-SANCHEZ Jorge
VILLETTE Anne-Sophie <i>Absente</i>	BATY Annabelle	ROUBY Guillaume	DORGE Anne
LEGOTH Mylène			

(1) En cas de non-signature, indiquer le motif
 Délibérations certifiées exécutoires par M. Philippe BRIAUD, Maire,, compte-tenu de la réception en Préfecture à la date indiquée sur les extraits et de la publication du 29 mai 2024